Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_006-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 **Date d'affichage convocation** : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-ClOprEalfM)

Délibération 2026 09 006
CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS COUVERTS AU CLOS DES MOINES : DEMANDE DE FINANCEMENT AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PST 2026 ET 2027

M. Bruno HUBERT, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), pour l'extension du Clos des Moines pour deux terrains de tennis couverts.
M. Raphaël EVAIN, conseiller municipal et Président du Club de tennis, ne prend pas part au vote.

Inscrit dans le cadre du CRTE, le projet d'extension du Clos des Moines pour 2 terrains de tennis couverts a fait l'objet d'une étude de faisabilité par la Direction aménagement de Morbihan Habitat dans laquelle plusieurs scénariis ont été proposés.
A réception de cette étude, un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, de représentants du club et de la Fédération Française de tennis s'est réuni pour présentation des différentes options et choix du programme le plus adapté et réalisable financièrement.

Par délibération N°2025-11-002 du 6 novembre 2025, le Conseil Municipal a autorisé le maire à engager une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour retenir un maître d'œuvre.
Par délibération N°2026-01-002B du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'Atelier Chanéac Architecture, située à Cesson-Sévigné, pour un montant HT de 66 000 € et a autorisé le Conseil Municipal à lancer la consultation des entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_006-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Par délibération N°2026-07-002 du 2 juillet 2026, le Conseil Municipal a approuvé le programme présenté au stade de l'Avant-Projet Définitif.
Le montant des travaux à la phase APD est évalué à 1 482 727.58 € HT, prestations supplémentaires incluses.

Pour rappel,
PRESENTATION DU PROJET
Enjeux :

- Proposer des terrains de tennis supplémentaires afin d'accueillir les adhérents de plus en plus nombreux
- Renforcer la capacité du site à accueillir des compétitions et des événements, et consolider son rôle au sein de la vie du club.
  Dans cette perspective, la liaison fonctionnelle et qualitative avec les vestiaires et le club house constitue un enjeu central. La mise en place de tribunes, associée à l'extension du club house sous forme de coursive offrant des vues directes sur les terrains, doit permettre de définir un véritable « court central ». Cet espace, pensé pour l'organisation de compétitions, contribuera à valoriser les rencontres et à renforcer l'animation du club.

  L'enjeu est ainsi de concevoir non pas des espaces juxtaposés, mais un véritable ensemble cohérent, capable de fonctionner comme un complexe sportif identifiable, attractif et structurant pour le club.

- Disposer d'un bâtiment fermé mais non chauffé, compromis efficace entre confort d'usage, coût de construction et maîtrise des dépenses d'exploitation.

Projet d'Aménagement :
Sur la base de ces échanges, l'opération envisagée consiste en :

- La création de deux terrains de tennis couverts,
- Une toiture permettant l'installation de panneaux photovoltaïques,
- Une coursive supérieure, permettant une vue sur les 2 terrains.

PLANNING DE TRAVAUX

Réalisation des travaux :

- Démarrage des travaux : 01/12/2026
- Achèvement des travaux : 31/05/2027

Ce projet est susceptible de bénéficier du soutien du Département au titre du PST. La dépense subventionnable maximale HT est fixée à 350 000 € par an et le taux de solidarité à 20% pour la commune.
Un financement de 70 000 € est donc sollicité pour l'année 2026 et 70 000 € pour l'année 2027.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_006-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Acquisitions immobilières	- €	**Aides publiques (sous-total) :**	**194 000 €**	**12%**
Etudes/Diagnostics Maîtrise d'oeuvre	77 425.00 €	Etat DETR	54 000 €	3%
Travaux	1 482 727.58 €	Région	- €	
Equipements et mobiliers		Département	140 000 €	9%
		Aides non publiques	**100 000 €**	**6%**
		FFT	100 000 €	6%
		Autofinancement (sous-total) :	**1 266 152.58 €**	**81%**
		Fonds propres	1 266 152.58 €	81%
TOTAL	1 560 152.58 €	TOTAL	1 560 152.58 €	100%

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (27 voix pour), 1 voix contre au motif d'absence de justifications sur les modalités de gestion entre la collectivité et le club de tennis et sur la maîtrise des coûts (Michèle COLLIN) :

- **APPROUVE** la réalisation du projet global présenté estimé à 1 560 152.58 € HT ;
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement exposé ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter une subvention du Département au titre du PST 2026 et 2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)